Accusé de réception en préfecture 069-246900765-20230327-D-2023-34-DE Date de télétransmission : 31/03/2023 Date de réception préfecture : 31/03/2023



## COMMUNAUTE DE COMMNUNES DU PAYS DE L'OZON

# EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE

#### **LUNDI 27 MARS 2023**

Nombre de conseillers : 30

- Présent(e)s : 25

- Pouvoirs : 3

- Excusé(e)s:

- Absent(e)s non

excusé(e)s:2

L'an deux mil vingt-trois, le 27 Mars, le Conseil communautaire de la Communauté de Communes du Pays de l'Ozon, dûment convoqué le 20 Mars 2023, s'est réuni en session ordinaire à 19h00 à l'Espace Jean Gabin à

CHAPONNAY, sous la présidence de Monsieur le Président, Pierre BALLESIO.

Secrétaire : Mme Sylvie CARRE

Présent(e)s:

Mmes et MM, Raymond DURAND, Maryse MERARD, Cécile SUBRA (Chaponnay), Jean-Philippe CHONE, Patrice BERTRAND, Sophie BIBOLLET-JUSTE, Martine JAMES, Christelle REMY (Communay), Timotéo ABELLAN, Sandra BULLION (Marennes), Pierre BALLESIO, Sylvie CARRE, Lilian CARRAS, Arnaud DELEU, Pascale LUCARELLI, René MARTINEZ, Mireille SIMIAN (St Symphorien d'Ozon), Mireille BONNEFOY, Denis CATHEBRAS, Christophe TEZENAS DU MONTCEL (Sérézin du Rhône), Michel BOULUD, Frédérique LEPERS (Simandres), Mattia SCOTTI, Marie-Thérèse CHARRE CHAZAL, Patrice

LAVERLOCHERE (Ternay)

Pouvoirs:

M. Nicolas VARIGNY (Chaponnay) a donné pouvoir à M. Raymond DURAND

(Chaponnay)

Mme Béatrice CROISILE (Ternay) a donné pouvoir à Mme Marie-Thérèse

CHARRE CHAZAL (Ternay)

M. Roberto POLONI (Ternay) a donné pouvoir à M. Mattia SCOTTI (Ternay)

Excusé(e)s:

/

Absent(e)s non excusé(e)s:

Mme Valérie ALLAGNAT (Chaponnay)

Mme Justine BONNARD (Ternay)

N°2023-34-7.5.2 27/03/2023

Adhésions à différentes instances pour l'année 2023

# Pierre BALLESIO, Président, rappelle à l'assemblée que :

Vu le code général des collectivités territoriales ;

Vu l'arrêté préfectoral n°69-2022-09-01-00026 du 1er septembre 2022 relatif aux statuts et compétences de la Communauté de Communes du Pays de l'Ozon ;

Considérant les commissions finances des 22 février et 15 mars 2023 ;

Considérant les bureaux communautaires des 30 janvier, 6 février, 13 février et 13 mars 2023 ;

Considérant le Débat d'Orientation Budgétaire du 27 février 2023 ;

Il est nécessaire de prendre une délibération pour préciser, pour 2023, les associations et organismes auxquels la CCPO est adhérente :

- IIVR : Initiative Isère Vallée du Rhône (16 700€)
- PARFER: Association « Pour une Alternative Raisonnable Ferroviaire Elus Riverains » (500€)
- CNAS : Comité National d'action Sociale (8 500€)
- AMR : Association des Maires du Rhône (1 850€)
- Agence d'Urbanisme (5 000€)

Accusé de réception en préfecture 069-246900765-20230327-D-2023-34-DE Date de télétransmission : 31/03/2023 Date de réception préfecture : 31/03/2023

- CAUE: Conseil d'Architecture, d'Urbanisme et d'Environnement (500€)

- ADCF: Assemblée Des Communautés de France (2 950€)

- ALTE 69 : Agence locale de la Transition Energétique du Rhône (22 000€)

- ATMO Auvergne Rhône-Alpes (4 600€)

## Après en avoir délibéré, le conseil communautaire, à l'unanimité :

• ACCEPTE les adhésions aux organismes susvisés ;

• DIT que les crédits budgétaires sont prévus au BP 2023 aux chapitres 011 et 012.

Télétransmise en Préfecture le 3 1 MARS 2023 Affichée le Certifiée exécutoire le 3 1 MARS 2023 Pour extrait conforme au registre,

Pierre BALLESIO

Président

Pour le Président empêché,

le Z Vice-président

Annie A